

5.6.2 Le Titulaire du certificat ANSP avise l'ANAC-BF dans un délai maximal de dix (10) jours, de toute modification intervenant dans son exploitation et ayant un impact sur le statut de l'aérodrome, sur la fourniture des services ou sur la structure de l'espace aérien.

5.6.3 L'ANAC-BF, après vérification par ses services compétents, amende le certificat en conséquence. L'amendement est adressé au titulaire du certificat ANSP par courrier et envoyé au service chargé de la gestion de l'Information Aéronautique pour publication dans l'AIP.

5.7 Suspension, révocation et annulation du certificat ANSP

L'ANAC-BF peut suspendre, révoquer ou annuler un certificat ANSP en conformité avec les dispositions de l'arrêté n°2013-0036 MIDT/SG/ANAC du 03/ 12/2013 fixant les exigences pour la fourniture des services de la navigation aérienne dans l'espace aérien burkinabé.

5.8. Certificat provisoire de fournisseur de services de navigation aérienne

5.8.1 L'ANAC-BF peut délivrer au postulant au certificat ANSP, un certificat provisoire autorisant celui-ci à fournir les services de la navigation aérienne pourvu, qu'elle se soit assurée que:

- a. un certificat ANSP relatif aux services en question sera délivré au postulant aussitôt après l'achèvement de la procédure de demande d'attribution;
- b. la délivrance du certificat provisoire est dans l'intérêt public et n'est pas contraire à la sécurité de l'aviation.

5.8.2 Un certificat provisoire de fournisseur de services de la navigation aérienne émis en vertu du point 5.8.1 ci-dessus expire:

- a. à la date à laquelle le certificat de fournisseur de services de la navigation aérienne est délivré;
- b. à la date d'expiration spécifiée dans ce certificat provisoire ANSP, selon que l'une ou l'autre éventualité interviendra en premier.

6. PUBLICATION DU STATUT DE CERTIFICATION

6.1 Une fois le processus de certification accompli de façon satisfaisante, l'ANAC-BF fait publier dans la publication d'information aéronautique (AIP) pour le compte du Burkina Faso, le statut de certification de l'ANSP.

6.2 Si des problèmes de sécurité ont été observés au niveau des services, procédures installations et équipement de l'ANSP, le certificat pourra être assorti de conditions spéciales ou de restrictions opérationnelles qui seront publiées l'AIP ou par NOTAM, jusqu'à l'achèvement du plan d'action correctrice. Dans un tel cas, la validité pourra être écourtée pour être en cohérence avec la durée et le contenu du plan d'action correctrice. D'autres mesures possibles qui pourront être prises par l'ANAC-BF comprennent la suspension du certificat et sa révocation.

6.3 Les renseignements concernant le statut de certification de l'ANSP sont mis à jour à chaque fois que des modifications surviennent celui-ci.

12 FEV. 2014

Le Directeur Général



Abel SAWADOGO
Chevalier de l'ordre du mérite
Directeur Général





**Agence Nationale de
l'Aviation Civile du
Burkina Faso**

**PROCESSUS DE
CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES
SERVICES DE LA NAVIGATION
AERIEENNE (ANSP)**

**CIRCULAIRE
ANAC-BF-AC-ANS 001**

Page: 15 de 21

Date: Février 2014

ANNEXE 1

FORMULAIRE PREALABLE A L'AUDIT DE CERTIFICATION DE FOURNISSEUR DE SERVICE DE NAVIGATION AERIEENNE

Formulaire à remplir par le postulant et à renvoyer au secrétariat du Directeur Général de l'ANAC-BF à l'adresse.....

Pour chaque question, joindre les éléments justificatifs (documents, procédures,...).

Nom de l'ANSP :		Ville :	
Numéros	Questions	Réponses	Documents référencés
A1	Existe-t-il un organigramme de l'organisme en charge de la fourniture des services de navigation aérienne ?		
A2	L'ANSP dispose-t-il d'un manuel ?		
A3	Joindre le plan de l'aérodrome		
A4	Quelle est la catégorie de l'aérodrome ?		
A5	Quel est le plus grand type d'aéronef fréquentant l'aérodrome ?		
A6	Existe-t-il un système de gestion de la sécurité /qualité?		
A7	Y a-t-il au niveau de l'ANSP une structure en charge de la gestion de la sécurité /qualité?		
A8	L'ANSP dispose-t-il d'un plan de contingence ?		
A9	L'ANSP dispose-t-il d'un personnel technique suffisant et qualifié ?		
A10	L'ANSP dispose-t-il d'un plan de formation pour son personnel?		
A11	Existe-t-il des procédures d'entretien des installations, équipements et systèmes?		
A12	Y a-t-il une procédure de maintenance des aides de radionavigation ?		
A13	Des audits internes sont-ils organisés au niveau de l'ANSP ?		
A14	Y a-t-il des procédures de contrôle et de circulation des véhicules sur les aires de mouvement ?		
A15	Comment se fait la gestion de l'air de trafic ?		
A16	Comment se fait la protection des aides à navigation ?		
A17	Décrire l'organisation du service de gestion de l'information aéronautique		
A18	Décrire l'organisation du service de gestion de la circulation aérienne		
A19	Décrire l'organisation du service de météorologie aéronautique		
A20	Décrire l'organisation du service communication, navigation et surveillance		
Date	Signature	Titre	Cachet

Réservé à l'administration de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Burkina Faso			
Date de réception de la demande	Date d'envoi de la réponse		Cachet et signature du Directeur Général
Avis Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Nom	Date et signature	Titre
Motifs du rejet			



Agence Nationale de
l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE
CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES
SERVICES DE LA NAVIGATION
AERIENNE (ANSP)**

**CIRCULAIRE
ANAC-BF-AC-ANS 001**

Page: 16 de 21

Date: Février 2014

**ANNEXE 2
FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT DE FOURNISSEUR DE SERVICES DE
NAVIGATION AERIENNE**



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DU BURKINA FASO

01BP 1158 Ouagadougou 01
Tél. +226 50 30 64 88
Fax. +226 50 31 45 44

**DEMANDE DE CERTIFICATION DE FOURNISSEUR DE SERVICES
DE LA NAVIGATION AERIENNE**

- Demande de Certification
 Demande de Modifications
(Cocher la case appropriée)

1. Nom du Postulant

2. Nom Commercial (si différent)

3. Adresse

4. Détails du Contact

Nom
Tél.
Fax
e-mail

5. Types et étendues des services pour lesquels la Certification est demandée conformément à l'arrêté..... fixant les exigences pour la fourniture des services de la navigation aérienne

- ATM CNS AIM MAP MET PANS-OPS

(Cocher la case appropriée; si la demande est faite pour des parties spécifiques des services, veuillez le préciser à la Page 2 de ce formulaire)

6. Nom du Directeur Général (ou la position équivalente dans l'organisation)

7. Signature du Directeur Général (ou la position équivalente dans l'organisation)

(Signature requise pour la confirmation de la demande)

8. Lieu et Date

(Lieu)

(Date)



Agence Nationale de
l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE
CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES
SERVICES DE LA NAVIGATION
AERIENNE (ANSP)**

**CIRCULAIRE
ANAC-BF-AC-ANS 001**

Page: 17 de 21

Date: Février 2014

**DEMANDE DE CERTIFICATION DE FOURNISSEUR DE SERVICES
DE LA NAVIGATION AERIENNE**

**9. Description Détaillée de l'étendue et des types de Services pour lesquels la
Certification/les Modifications est/sont demandée/s**

Si la demande est faite pour des parties spécifiques des services, veuillez cocher les types de services et les parties pour lesquelles la certification est demandée.

Services	Type de service à fournir	Partie du service à fournir	Cocher la case appropriée
Gestion du Trafic Aérien (ATM)	Service du Contrôle du Trafic aérien (ATC)	Service du Contrôle régional	<input type="checkbox"/>
		Service du Contrôle d'approche	<input type="checkbox"/>
		Service du Contrôle d'aérodrome	<input type="checkbox"/>
	Service d'Information de vol (FIS)	Services Combinés avec l'ATC	<input type="checkbox"/>
		Service opérationnels de diffusion HF d'information de vols (OFIS)	<input type="checkbox"/>
		Service opérationnel de diffusion VHF d'information de vols (OFIS)	<input type="checkbox"/>
		Service de diffusion par terminal automatique d'information vocale (Voice-ATIS)	<input type="checkbox"/>
		Service de diffusion par terminal automatique d'information par Liaison de Données (D-ATIS)	<input type="checkbox"/>
		Service de diffusion VOLMET et/ou D-VOLMET	<input type="checkbox"/>
		Service d'Alerte (AL)	<input type="checkbox"/>
Service consultatif	<input type="checkbox"/>		
	Service d'information de vol d'aérodrome (AFIS)	<input type="checkbox"/>	
Communication Navigation Surveillance (CNS)	Communications (C)	Service mobile Aéronautique (Communications air-sol)	<input type="checkbox"/>
		Service fixe Aéronautique (Communications sol-sol)	<input type="checkbox"/>
		Service Mobile Aéronautique par Satellite (AMSS)	<input type="checkbox"/>
	Navigation (N)	Fourniture du signal spatial NDB	<input type="checkbox"/>
		Fourniture du signal spatial VOR	<input type="checkbox"/>
		Fourniture du signal spatial DME de route/d'atterrissage	<input type="checkbox"/>
		Fourniture du signal spatial ILS	<input type="checkbox"/>
		Fourniture du signal spatial MLS	<input type="checkbox"/>
		Fourniture du signal spatial GNSS	<input type="checkbox"/>
	Surveillance (S)	Fourniture de données provenant d'un radar primaire de surveillance (PSR)	<input type="checkbox"/>
		Fourniture de données provenant d'un radar secondaire (SSR)	<input type="checkbox"/>
		Fourniture de données provenant de la surveillance dépendante Automatique (ADS)	<input type="checkbox"/>
		Fourniture de données provenant d'un radar de détection de mouvements au sol (SMR)	<input type="checkbox"/>
Service de gestion de l'information Aéronautique/ de cartographie aéronautique (AIMMAP)	Fourniture de tout le service AIM comme décrit dans l'annexe 15 OACI		<input type="checkbox"/>
	Fourniture de tout le service MAP comme décrit dans l'annexe 4 OACI		<input type="checkbox"/>
Service de Météorologie Aéronautique (MET)	Fourniture de tous le service MET comme décrits dans l'annexe 3 OACI		<input type="checkbox"/>
Service de Conception des procédures (PANS-OPS)	Conception des Procédures de vol aux instruments (IFR)		<input type="checkbox"/>
	Conception des Procédures de vol à vue (VFR)		<input type="checkbox"/>



Agence Nationale de
l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE
CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES
SERVICES DE LA NAVIGATION
AERIENNE (ANSP)**

**CIRCULAIRE
ANAC-BF-AC-ANS 001**

Page: 18 de 21

Date: Février 2014

ANNEXE 3

**MODELE DE CERTIFICAT DE FOURNISSEUR DE SERVICES DE NAVIGATION
AERIENNE**



**BURKINA FASO
Unité -Progrès-Justice**



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

**CERTIFICAT DE PRESTATAIRE DE SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE
(Air Navigation Services Provider Certificate)**

N° BF-201X/001-ANAC

En application de l'arrêté **N°2013-0036 /MIDT/SG/ANAC** du 03 décembre 2013 fixant les exigences pour la fourniture des services de la navigation aérienne dans l'espace aérien du Burkina Faso, le présent certificat délivré par le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile atteste que :

(pursuant to the regulation **N°2013-0036 /MIDT/SG/ANAC** of 03 December 2013 on provision of air navigation services in Burkina Faso airspace, the current certificate issued by the Director General of the National civil Aviation Agency , certify)

<<LE PRESTATAIRE DE SERVICE DE LA NAVIGATION AERIENNE>>

a satisfait aux exigences requises par l'arrêté **N°2013-0036/MIDT/SG/ANAC** du 03 décembre 2013 pour les types de services définis en annexe au présent certificat et est à ce titre déclaré apte à fournir ces services.

(As compliant with the requirement applicable to the services listed in attached annex, and therefore certified capable of providing them.)

Ce certificat, sauf suspension, annulation ou retrait est valable jusqu'au :

(This certificate, except suspension , cancelation or withdrawal, is valid until)

A Ouagadougou le
(Place and date of issue)

**Autorité de délivrance
(signed)**

Certificat de prestataire de services de la navigation aérienne n°.....BF-201X/001-ANAC délivré à Ouagadougou

APPENDICE

AU CERTIFICAT ANSP

SPECIFICATIONS OPERATIONELLES (OPS SPEC)

I. Conditions générales.

Le prestataire déclare être conforme aux exigences de l'arrêté N°2013-0036/MIDT/SG/ANAC du 03 décembre 2013 fixant les exigences pour la fourniture de services de navigation aérienne dans l'espace aérien burkinabè.

Cette lettre de déclaration de conformité est référencée sous le numéro

L'ANSP est tenu de respecter les procédures et dispositions décrites dans les documents référencés dans le rapport de certification RC-013/001 ou les dispositions décrites dans les versions ultérieures de cette documentation.

Toute nouvelle disposition, abrogation ou modification d'une disposition existante doit garantir le maintien de la conformité aux exigences de l'arrêté N°2013-0036/MIDT/SG/ANAC du 03 décembre 2013 fixant les exigences pour la fourniture des services de la navigation aérienne dans l'espace aérien burkinabè.

Le certificat est valable cinq (05) ans, tant que l'ANSP maintient la conformité aux exigences de l'arrêté N°2013-0036/MIDT/SG/ANAC du 03 décembre 2013 fixant les exigences pour la fourniture des services de la navigation aérienne dans l'espace aérien burkinabè et aux conditions fixées par le présent certificat.

II. Types de services autorisés.

Services	Type de service à fournir	Partie du service à fournir	Cocher les cases appropriées
Gestion du Trafic Aérien (ATM)	Service de Contrôle de la circulation aérienne (ATC)	Service de contrôle Régional (ENR)	<input type="checkbox"/>
		Service de contrôle d'approche (APP)	<input type="checkbox"/>
		Service de contrôle d'aérodrome (TWR)	<input type="checkbox"/>
	Service d'Information de Vol (FIS)	Services combinés avec l'ATC	<input type="checkbox"/>
		Service opérationnel de diffusion HF d'information de vols (OFIS)	<input type="checkbox"/>
		Service opérationnel de diffusion VHF d'information de vols (OFIS)	<input type="checkbox"/>
		Service de diffusion par terminal automatique d'information vocale (Voice-ATIS)	<input type="checkbox"/>
		Service de diffusion par terminal automatique d'information par Liaison de Données (D-ATIS)	<input type="checkbox"/>
		Service de diffusion VOLMET et/ou D-VOLMET	<input type="checkbox"/>
	Service d'Alerte (AL)	<input type="checkbox"/>	
	Service consultatif (AS)	<input type="checkbox"/>	
Service d'information de vol d'aérodrome (AFIS)	<input type="checkbox"/>		



**Agence Nationale de
l'Aviation Civile du
Burkina Faso**

**PROCESSUS DE
CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES
SERVICES DE LA NAVIGATION
AERIENNE (ANSP)**

**CIRCULAIRE
ANAC-BF-AC-ANS 001**

Page: **20** de **21**

Date: Février 2014

Communication Navigation Surveillance (CNS)	Communication (C)	Service mobile Aéronautique (Communications air-sol) (AMS)	
		Service fixe Aéronautique (Communications sol-sol) (AFS)	
		Service Mobile Aéronautique par Satellite (AMSS)	
	Navigation(N)	Fourniture du signal spatial NDB	
		Fourniture du signal spatial VOR	
		Fourniture du signal spatial DME de route	
		Fourniture du signal spatial DME d'atterrissage	
		Fourniture du signal spatial ILS	
		Fourniture du signal spatial GNSS	
		Fourniture du signal spatial MLS	
	Surveillance (S)	Fourniture de données provenant d'un radar primaire de surveillance (PSR)	
		Fourniture de données provenant d'un radar secondaire (SSR)	
		Fourniture de données provenant de la surveillance dépendante Automatique (ADS)	
Fourniture de données provenant d'un radar de détection de mouvements au sol (SMR)			
Service de gestion de l'information Aéronautique et de cartographie aéronautique (AIM/MAP)	Service e gestion de l'information Aéronautique (AIM)	Fourniture de tout le service comme décrit dans l'annexe 15 OACI	
	Service de cartographie aéronautique (MAP)	Fourniture de toute information cartographique comme décrit dans l'annexe 4 OACI	
Service de Météorologie Aéronautique (MET)	Fourniture de tous les services comme décrits dans l'annexe 3 OACI		
Conception des procédures de vol à vue et de vol aux instruments (PANS OPS)	Conception des procédures de vol IFR		
	Conception des procédures de vol VFR		


III. Conditions supplémentaires.

Note: les lettres d'identification des alinéas correspondent à l'identification des conditions supplémentaires dont les certificats peuvent le cas échéant être assortis.

a. Accès des usagers et niveau de performance.

1. Le prestataire est tenu de respecter les règlements nationaux relatifs à la gestion de la sécurité de la fourniture des services de navigation aérienne, et en particulier :

- le Décret N°2012-1076/PRES/PM/MTPEN/MEF/MDNAC/MATDS du 31 décembre 2012, relatif à l'enquête technique relative aux accidents et incidents d'aviation civile et à la protection de l'information ainsi que ses arrêtés d'application.
- le Décret N° 2012-1080/PRES/PM/MTPEN/MEF/MDNAC/MATDS du 31 décembre 2012, relatif au programme national de sécurité en matière d'aviation civile ainsi que ses arrêtés d'application.

 <p>Agence Nationale de l'Aviation Civile du Burkina Faso</p>	<p>PROCESSUS DE CERTIFICATION DES FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE (ANSP)</p>	<p style="text-align: center;">CIRCULAIRE ANAC-BF-AC-ANS 001</p> <p>Page: 21 de 21</p> <p>Date: Février 2014</p>
---	---	---

2. Le prestataire est tenu de respecter les règlements nationaux pris en application des normes et recommandations des annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale.

b. Spécifications opérationnelles relatives aux services concernés.

Le service de contrôle régional se limite aux aéronefs en transit dans les espaces aériens désignés.

c. Échéance à laquelle les services doivent être fournis.

Sans objet.

d. Équipements devant être utilisés pour l'exploitation des services concernés.

Sans objet.

e. Autres restrictions à l'exploitation des services.

Néant.

f. Conditions particulières relatives aux contrats entre le prestataire de services et un tiers concernant le service fournis.

Néant.

g. Informations nécessaires au contrôle de la conformité.

h. Le prestataire est tenu de respecter les dispositions du présent arrêté notamment :

- toute modification du périmètre géographique de fourniture des services ;
- toute création ou modification significative d'un accord de partenariat avec un autre prestataire de services de navigation aérienne, ayant trait à la fourniture de ses services de navigation aérienne ;
- toute modification des documents référencés dans la partie E du manuel du prestataire ;
- toute modification du périmètre des services fournis.

i. Un prestataire de services de navigation aérienne certifié notifie à l'autorité de surveillance nationale tout changement prévu dans sa prestation de services, qui pourrait avoir des conséquences quant au respect des exigences communes applicables ou des conditions liées au certificat.

j. Un prestataire de services de la circulation aérienne certifié notifie à l'autorité de surveillance nationale tout changement prévu qui est lié à la sécurité des services de la circulation aérienne.

k. Les prestataires de services de navigation aérienne formalisent leur partenariat par des accords écrits, ou par des arrangements juridiques équivalents, qui précisent les obligations et fonctions spécifiques de chaque prestataire et permettent l'échange de données opérationnelles entre tous les prestataires de services pour ce qui concerne la circulation aérienne générale. Ces accords sont notifiés à l'autorité ou aux autorités de surveillance nationale(s) concernée(s).

l. Autres conditions juridiques.

Néant.



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

**LISTE DE VERIFICATION
POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION
D'UN FOURNISSEUR DE SERVICE
DE LA NAVIGATION AERIEENNE**

E X P L O I T A N T	NOM :		ANAC-BF	<u>NOM ET VISA DU CHEF DE PROJET CERTIFICATION</u>
	DOMAINE D'EXPLOITATION			<u>NOM ET VISA DE L'INSPECTEUR EVALUATEUR</u>
	REFERENCE DU MANEX			
	DATE DE SOUMISSION DU MANEX			



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
1	Présentation physique du MANOPS OU MANEX				
1.0	L'exploitant a-t-il adressé à l'ANAC une lettre de demande d'acceptation ou d'approbation de son MANEX ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Courrier formel de demande d'acceptation/approbation du MANEX	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1.1	Est-ce que le manuel se présente sous forme de classeur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le manuel doit se présenter sous la forme d'un classeur pour faciliter les mises à jour.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1.2	Est-ce que les différents chapitres du manuel sont-ils séparés par des intercalaires ou onglets ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour faciliter la consultation des documents, les chapitres doivent être séparés.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1.3	Si oui, ces intercalaires ou onglets portent-ils le numéro et le titre du chapitre concerné ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Les séparations (intercalaires, onglets, etc.) doivent porter le numéro et le titre du chapitre	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1.4	Quel est le format utilisé pour les pages ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Le format des pages doit être celui du type commercial normalisé A4 (21 x 29,7 cm). → Toutes les pages sont perforées pour être classées sous couverture résistante à brochage mobile, permettant une insertion ou un retrait facile des pages lors	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
			d'une mise à jour.		
2	Contenu du MANEX				
Le MANEX comporte-il :					
2.1	- une PAGE DE GARDE ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les points 2.1.1 à 2.1.4 pour son acceptation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.1.1	La page de garde porte-t-elle la mention « MANUEL D'EXPLOITATION » suivi du nom du service ou bureau concerné ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La page de garde doit préciser : → Le titre du Manuel d'exploitation ainsi que le nom de l'organisme ou structure concerné	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.1.2	La page de garde porte-t-elle le nom officiel et le logo de la société ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Logo et nom de la Société (officiel et non commercial)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.1.3	La page de garde porte-t-elle les contacts du siège social et de la Direction technique de la société ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Adresse, numéros de téléphone et de fax du Siège Social et de la Direction Technique	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.1.4	La page de garde porte-t-elle le numéro de l'exemplaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Numéro de l'exemplaire	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.2	- la fiche de rédaction/validation du document	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Le MANEX doit être validé en interne par l'exploitant avant sa soumission à l'ANAC pour	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
			acceptation ou approbation		
2.3	- une liste des pages en vigueur ou des pages effectives	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier des exemples de pages amendées le cas échéant	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2	Contenu du MANEX				
	Le MANEX comporte-il :				
2.4	- une liste des amendements et rectificatifs	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier son existence et sa conformité avec la liste de pages effectives. → Vérifier l'existence des dates d'insertion et d'entrée en vigueur. → Interdiction de révision ou d'amendement manuscrits	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.5	- une liste de diffusion	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que des copies du MANEX sont disponibles pour le personnel concerné.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
2.6	- la liste des documents de référence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le MANEX doit préciser la liste des documents ayant servis à son élaboration : 1. Docs et annexes OACI 2. Réglementation régionale ou supranationale en vigueur 3. Réglementation nationale en vigueur 4. Documentation interne à l'organisme	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.7	- la liste des abréviations et sigles	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le MANEX peut comporter une liste des sigles et abréviations utilisés. → Vérifier que les abréviations et sigles sont correctement définis.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.8	- la liste des termes et définitions, si nécessaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prévoir cette liste pour une compréhension identique par tout le personnel concerné si un sens particulier des termes utilisés est requis.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.9	- la table des matières	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les points 2.8.1 à 2.8.3 pour son acceptation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.9.1	Est-ce-que tous les principaux titres	<input type="checkbox"/> Oui	→ Les titres de même importance	<input type="checkbox"/> SA	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
	et chapitres figurent dans la table des matières	<input type="checkbox"/> Non	doivent avoir les mêmes retraits, taille et police.	<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.9.2	Existe-il des erreurs de signets non définis ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Aucune erreur de signet ne doit se trouver dans la table des matières	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.9.3	Existe-il une concordance entre les numéros de pages et la table des matières ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier que la page se retrouve au numéro indiqué. → Vérifier que le MANEX est paginé par chapitre afin de faciliter son amendement.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
2.10	Le MANEX est-il composé de différents chapitres ou parties ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier les points 2.10.1 à 2.10.4	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.10.1	Le MANEX comporte-il une liste des différentes parties et une brève description de leur contenu, domaine d'application et utilisation.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Le MANEX doit comporter une brève description des différentes parties et de leur contenu.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.10.2	Le MANEX est-il paginé par chapitre ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La pagination par chapitre facilite le remplacement de pages lors de la mise à jour → Vérifier avec la table des matières → Vérifier pour tous les chapitres	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
2.10.3	Pages du MANEX (en dehors de la page de garde)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Chaque page doit comporter un cartouche comportant : → Le logo et le nom de l'organisme (nom officiel) → La désignation du document → L'édition et l'amendement → Les dates de l'édition/ de l'amendement → Le chapitre du MANEX associé → Le numéro de page.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
2.10.4	Les différentes parties du MANEX décrivent-elles de façon claire et précise toutes les différentes procédures de travail	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>→ Les procédures d'exploitation doivent être rédigées de façon claire et précise.</p> <p>→ Le MANEX doit indiquer toutes les procédures d'exploitation, et préciser que pour les cas où il n'y a pas de consignes le personnel concerné devra se référer à sa hiérarchie.</p>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.11	Le MANEX précise-t-il comment seront gérées les consignes temporaires ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier la procédure pour les consignes temporaires	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.12	Engagement écrit de l'exploitant à respecter la réglementation en vigueur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ L'exploitant doit s'engager à respecter la réglementation en vigueur	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.13	Engagement de l'exploitant à s'assurer que son MANEX contienne les dispositions à suivre par son personnel concerné ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ L'exploitant doit engager son personnel au respect des dispositions contenues dans le MANEX.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
2.14	L'exploitant a-t-il prévu des sanctions à l'encontre de son personnel en cas de non-respect des dispositions du MANEX ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier que l'exploitant prévoit des sanctions à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les dispositions du MANEX.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.15	Le MANEX comporte-t-il une procédure pour son amendement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La procédure d'amendement doit préciser : → les personnes autorisées à initier une proposition d'amendement; → Les personnes à qui sont envoyées les observations; → La manière de présenter les observations; → La personne qui insère l'amendement après son adoption en interne et son acceptation par l'ANAC	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.16	Objet et domaine d'application du MANEX	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	L'objet du MANEX ainsi que son domaine d'application doivent être mis en évidence.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.17	Le MANEX précise-t-il les rôles et responsabilités des différents intervenants ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier que le MANEX précise les fonctions de tous les intervenants (personnel administratif, d'encadrement, d'exploitation,	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
			instructeur...etc.)		



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
2.18	Le MANEX présente-il une description générale des ressources humaines de l'organisme ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Renseignements généraux sur le personnel de l'organisme : → Effectif total de l'organisme (y compris l'effectif administratif). → Répartition de l'effectif employé dans les équipes de quart.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.19	L'exploitant a-t-il décrit les conditions de qualifications, de maintien de compétences, d'expérience, de formation, exigées du personnel d'exploitation pour assurer ses fonctions?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Examiner les conditions de qualifications et d'expérience établies pour les postes techniques et d'encadrement.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.20	L'Exploitant a-t-il établi un programme de formation formel décrivant en détail le type de formation qui devrait être donné à son personnel d'exploitation?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Examiner la teneur du programme de formation → Confirmer que le programme comprend une formation initiale, en cours d'emploi, périodique et spécialisée, ainsi que les périodes à prévoir, selon qu'il convient	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
2.21	Programmes de formation et de contrôle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	L'exploitant doit décrire pour chaque formation : → l'objectif → les personnels concernés par la formation et à quel moment elle doit être suivie → les instructeurs habilités à délivrer la formation → les instructeurs/contrôleurs habilités à effectuer les contrôles associés à la formation → la durée → les lieux et moyens didactiques utilisés, les sous-traitants éventuels → le programme de la formation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.22	Le MANEX mentionne-t-il un système pour la tenue de dossiers de formation de son personnel technique ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le MANEX mentionne l'archivage des dossiers de formation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.23	Les programmes de formation couvre-t-ils le domaine de la sûreté ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier que la sûreté est comprise dans les programmes de formation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

**PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP**

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
2.24	Existe-il une description des mesures préventives et de la formation en sûreté ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Consignes et conseils non confidentiels en matière de sûreté devant inclure le pouvoir et les responsabilités du personnel d'exploitation. → Description des mesures préventives et de la formation concernant la sûreté	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.25	Existe-il une procédure de notification et de compte-rendu d'incident ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier l'existence d'une telle procédure → Vérifier qu'il existe un formulaire de notification ou de compte-rendu d'incident.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.26	Le MANEX donne-t-il une description du matériel et des équipements utilisés dans l'exploitation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier la description du matériel et des équipements utilisés. → Procédure et plan périodique de maintenance	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Agence Nationale de l'Aviation Civile du
Burkina Faso

PROCESSUS DE CERTIFICATION DES
FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIEENNE (ANSP)
CHECKLIST POUR L'ACCEPTATION/APPROBATION
DU MANUEL D'EXPLOITATION ANSP

SUPPLEMENT A

CIRCULAIRE

ANAC-BF-AC-ANS 001

Date: Février 2014

Item	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Observations
2.27	Existe-t-il une description du système qualité adopté ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le MANEX comporte au moins : → la politique qualité ; → la description de l'organisation du système qualité ; → et la répartition des tâches et responsabilités.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.28	L'exploitant prévoit-il de fournir un rapport d'activités à l'ANAC ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	→ Vérifier la fréquence de ces rapports d'activités.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2.29	L'exploitant s'est-il engagé à mettre à la disposition de l'Autorité un exemplaire à jour de son MANEX ?		→ Vérifier que l'autorité figure dans la liste de diffusion. → Vérifier l'engagement de l'exploitant à fournir une copie de tout amendement ou toute révision à l'Autorité		

-- FIN --